

chèque énergie

Vie de la commune

Publié par:

Publié le : 04 May 2026 07:20

Le chèque énergie est une aide financière destinée aux personnes ayant des revenus modestes, pour le paiement de leurs dépenses d'énergie du logement (gaz, électricité...). L'attribution du chèque s'appuie sur le numéro de Point de Livraison (PDL) d'électricité du logement et sur les revenus du foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité. Le chèque énergie est attribué sous condition de ressources. Si vous êtes éligible, vous recevez automatiquement votre chèque énergie, à votre nom, par courrier ou sur votre compte bancaire si vous avez activé votre service e-chèque. Si vous n'avez pas reçu de chèque énergie, nous vous invitons à vérifier votre éligibilité : <https://chequeenergie.gouv.fr/> Vous pouvez contacter l'assistance par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 20h : **0 805 204 805** (service & appel gratuits) Plafonds de revenus du chèque énergie en 2026 : **Composition du ménage**

Composition du ménage	Plafond de revenus Maximal du chèque énergie (en €)
1 personne vivant seule	11 000 €

Couple sans enfant ou une famille monoparentale avec un enfant	16 500 €
Couple avec un enfant	19 800 €
Couple avec 2 enfants	23 100 €